



Monsieur le ministre,

Par ce courriel qui ne pourrait demeurer sans réponse de votre part, le SNETAP-FSU tient à vous alerter et à solliciter une rencontre rapide avec vous à propos du projet d'arrêté fixant le dispositif de titularisation des fonctionnaires stagiaires issus des concours externes, internes et réservé, en formation depuis septembre dernier à l'ENFA de Toulouse ; **cet arrêté ne devant s'appliquer que pour cette promotion.**

Cette promotion comprend environ 200 fonctionnaires stagiaires dont 67 stagiaires issus du concours externe.

Cette promotion de fonctionnaires stagiaires enseignants PLPA, PCEA et CPE depuis le début de cette année scolaire est la première promotion consécutive à la restauration d'une véritable formation initiale des personnels d'éducation et d'enseignement, mesure phare du gouvernement Ayrault qui avait souhaité faire de la jeunesse, de sa formation l'une des priorités de son action, juste après la victoire de François Hollande aux présidentielles de 2012.

Si nous avons pu regretter le décalage de la mise en place de cette formation dans l'enseignement agricole public ainsi que certaines de ses modalités, nous avons aussi résolument soutenu cette décision que vous avez d'ailleurs à de nombreuses reprises mise en avant depuis.

Or, vous ne pouvez pas aujourd'hui porter un coup à cette promotion et saper en partie les effets de cette formation initiale restaurée en acceptant la sortie en l'état du projet d'arrêté soumis à l'avis du CTEA le 5 janvier dernier. En effet, si cet arrêté devait entrer en vigueur sans modification majeure, il serait le révélateur de votre faible considération à l'égard des fonctionnaires stagiaires fortement impliqués dans leur formation et dans l'éducation des élèves de notre appareil public de formation, près de 5 mois après le début de leur formation.

La principale modification inscrite dans le projet d'arrêté est la disparition de la procédure dite « article 5 pour les CPE et article 6 pour les enseignants » qui est une procédure de « rattrapage » lorsque le jury après notamment une inspection pédagogique réservée n'envisage pas de titulariser un stagiaire. A titre d'information, cette procédure avait permis l'année dernière de finalement titulariser une dizaine de stagiaires sur une vingtaine de stagiaires « article 6 ». Cette procédure serait remplacée par un simple entretien avec le jury qui recevrait, selon les explications données lors du CTEA, l'ensemble des stagiaires concernés pour un « échange libre » mais sans aucune préparation possible ni connaissance préalable par le stagiaire des avis motivés qui pourraient amener le jury à ne pas le titulariser. Si le SNETAP-FSU conteste le principe même de cet « entretien à bâtons rompus », il conteste ici expressément et pour la même raison évoquée ci-dessus, son application à cette promotion 2015-2016. Depuis 5 mois en formation, ces stagiaires n'ont eu comme référence que le dispositif en vigueur depuis 1995. Il est inconcevable alors même que la période des inspections pédagogiques va débiter et que les avis des autres acteurs de la formation vont être sollicités – sur ces deux points, la DGER nous a expliqué mardi dernier que les grilles d'évaluation n'étaient toujours pas finalisées ! -, de changer la règle de la titularisation !

C'est pour cette raison que le SNETAP-FSU, au nom des agents qu'ils représentent – et les fonctionnaires stagiaires en font partie - vous sollicite pour une rencontre dans les plus brefs délais et vous demande de reconduire pour cette année le dispositif antérieur qui permettra à cette promotion de retrouver une certaine sérénité indispensable en cette période de l'année de titularisation. Monsieur le ministre, ne savordez pas, pour d'obscures raisons cette formation initiale et cette promotion !

Lors de cette audience, nous souhaitons également vivement avoir un échange sur la question de l'accréditation du master MEEF dans toutes ses options pour la rentrée prochaine puisqu'il semblerait que vos services envisagent de ne pas reconduire l'option « encadrement éducatif » du master MEEF de l'ENFA ouverte cette année.

Soyez certain, monsieur le ministre de notre engagement à défendre le service public et tous ses agents.